Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 007-210703435-20260302-DB_07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 7 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 13**
- **Votants : 14**
- **Absents : 2**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 2 Mars 2026 à 18 h 30

Date de convocation :
24 Février 2026
Date d'affichage :
3 Mars 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thierry DEBARD, Mmes Karine LADET, Odile BOISSIN, Laure VIELFAURE, Marie-Laure WESTERLOPPE, Brigitte MOULIN, Laurence TEIL, MM. Thierry BLANC, Guillaume GRASSET, Régis ARLAUD, Patrick REY et Guillaume LOPEZ.
Absents : M. Renaud MOULIN, M. Thomas INSELIN donne pouvoir à Mme Karine LADET ;
Secrétaire de séance : M. Guillaume LOPEZ,
Objet : Présentation bilan financier bar-Epicerie Le Point Nommé
Le maire présente une synthèse des bilans financiers des années 2022-2023 et 2024 concernant le Bar-Epicerie le Point Nommé.
Cette note de synthèse retranscrit les échanges de la commission ad hoc du 9 février 2026.
Le maire propose au conseil de prendre acte de la présentation des comptes 2022-2023 et 2024 et de reconnaître l'intérêt communal du maintien de cette activité de proximité.

Après délibération le conseil à l'unanimité, valide d'avoir pris connaissance des bilans financiers et reconnaît l'intérêt communal du maintien de cette activité de proximité.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 3 mars 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT